

ARRETE NO. 22

Arrêté modifiant l'arrêté intitulé "Arrêté ayant trait au Plan Municipal"

Le Conseil municipal du Village de Lamèque, en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'urbanisme, décrète ce qui suit:

1. L'arrêté intitulé "Arrêté ayant trait au Plan Municipal" et ensemble ses modifications, est modifié en changeant l'utilisation des sols telle que désignée sur la carte identifiée comme le Plan Municipal et en faisant partie, et dont les portions pertinentes sont jointes aux présentes comme suit:

a) l'affectation des sols délimitée par un tracé rouge sur la carte A-1 en annexe, jointe aux présentes et en faisant partie, passe de zone résidentielle à long terme (sans services) à une zone de ressources;

b) l'affectation des sols délimitée par un tracé rouge sur la carte A-2 en annexe, jointe aux présentes et en faisant partie, passe de zone résidentielle à court terme (avec services) à zone commerciale jusqu'au numéro 34 inclusivement, de la rue du Ruisseau.

PREMIERE LECTURE: 10 juin 1981  
DEUXIEME LECTURE: 16 juillet 1981  
LECTURE DANS SON INTEGRALITE: 29 juillet 1981  
TROISIEME LECTURE ET ADOPTION: 29 juillet 1981

APPROUVÉ En application de l'article 69 Loi sur l'urbanisme <i>Stewart D. Smith</i> Ministre des Affaires municipales <i>Septembre 21/81</i> Date
---

*Stewart D. Smith*  
Greffier

*J. Chiasso*  
Maire

Registry Office County of Gloucester  
This instrument has been compared with re-  
spect to the date and the names of the parties  
only with the purported original thereof which  
was filed as Number 16 at 3:45 PM  
on \_\_\_\_\_ the day OCT 21 1981 19 \_\_\_\_\_